

PRÉSENTATION

de la Fondation du Patrimoine

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique en 1997, la Fondation du Patrimoine est devenue un **partenaire reconnu** de l'engagement culturel local et un moteur efficace du développement économique de nos communes. Elle a pour but essentiel **de sauvegarder et valoriser le patrimoine** rural non protégé : Maisons, églises, ponts, lavoirs, moulins, bateau, patrimoine industriel, mobilier, naturel, maritime...

Aux côtés de l'Etat et des principaux acteurs du secteur, **elle aide les propriétaires publics et associatifs à financer leurs projets**. Elle permet aux propriétaires privés de déduire de leur revenu fiscal leurs travaux et **mobilise le mécénat d'entreprise**.

Un récent contrôle de la Cour des comptes définit la Fondation du Patrimoine comme un **organisme à la gestion économe et rigoureuse**, hybride, mi-public, mi-privé. Elle est maintenant chargée, à l'échelle nationale, de la **mission d'intérêt général** de préservation active du patrimoine non protégé.

La Fondation du Patrimoine dispose d'une **organisation décentralisée** à l'échelle régionale, départementale et locale grâce à la présence de plus de 500 délégués et 60 salariés. Jean-Pierre Ghysen dirige la délégation régionale Bretagne composée de 5 délégués départementaux et 35 délégués de pays. Il est assisté de Vanessa Colas et de Roman Girard, Chargés de Mission.

En 12 ans d'action en Bretagne :

- ▶ plus de 600 projets de restauration soutenus
- ▶ 75 millions d'euros de travaux de qualité réalisés
- ▶ 22 millions d'euros d'aides financières octroyées



CONTACT

FONDATION DU PATRIMOINE BRETAGNE

7 Boulevard Solferino - BP 90714

35007 Rennes Cedex

Tél. 02 99 30 62 30 - Fax. 02 99 31 40 45

bretagne@fondation-patrimoine.org

www.bretagne.fondation-patrimoine.org

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU MUSÉE

DE LA RÉSISTANCE BRETONNE

Les Hardys Bénélec

56140 Saint-Marcel

02 97 75 16 90

www.resistance-bretonne.com

ASSOCIATION « LES AMIS DU

CORBEAU DES MERS »

6 rue d'Estienne d'Orves

29990 Ile de Sein

contact@corbeau-des-mers.fr

www.corbeau-des-mers.fr

création graphique  BCV CREATION - www.bcv-creation.com - janvier 2014 - Ne pas jeter sur la voie publique



Bretagne

SOUSCRIPTION FAITES UN DON



Le Corbeau des Mers VANNES

MARITIME

RURAL

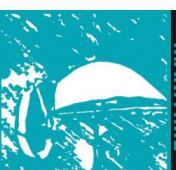
URBAIN

RELIGIEUX

MILITAIRE

MOTORISÉ

PAYSAGE



Préserveons aujourd'hui l'avenir
en restaurant notre patrimoine



La délégation Bretagne de la Fondation du Patrimoine est soutenue par :

LE PROJET

Description

LE CORBEAU DES MERS

Vannes

Le Corbeau des mers est un ancien langoustier de l'île de Sein de 11,45m construit en 1931 sur le modèle des « sloop » camarétois par les chantiers Belbeoc'h de Morgat.

Si le Corbeau des Mers était connu pour être aussi fin pêcheur que le grand cormoran qu'il incarne, le bateau est surtout célèbre pour avoir été l'un des premiers bateaux à avoir rejoint les Forces Françaises Libres du général De Gaulle en Angleterre. Le 26 juin 1940, son propriétaire, le patron pêcheur Pierre Cuillandre quitte l'île de Sein avec 27 personnes à bord pour rejoindre Newlyn. Aujourd'hui, le sloop est l'ultime témoin encore à flot du ralliement des 125 Sénégalais à la France libre, qui a valu à l'île de Sein d'être élevée au rang de « Compagnon de la Libération ».

Mais son histoire singulière ne s'arrête pas là. Après avoir été découvert à l'abandon dans le port de Saint-Brieuc par le colonel Rémy et acheté par le musée de la Résistance Bretonne de Saint Marcel dans le Morbihan en 1981, il est restauré par le chantier du Guip. Classé au titre des Monuments Historiques depuis 1991, le sloop a ensuite été géré par une association qui organisait des sorties à but éducatif. Depuis 2003, une poignée de passionnés dont Daniel Le Lamer, l'actuel "patron" du Corbeau des Mers, s'implique sans compter pour sa survie. En juin 2010, le bateau navigue entre Sein et Newlyn pour commémorer les 70 ans de sa célèbre traversée de juin 1940 et est alors reconnu comme Trésor National. Riche de son histoire, le

vieux langoustier n'en est pas moins fatigué. Il ne peut plus aujourd'hui naviguer en l'état et ne garantit plus la sécurité de son équipage.

Le projet de l'association des "Amis du Corbeau des Mers" et du musée de la Résistance Bretonne consiste à remettre le bateau en état de naviguer, pour qu'il continue à participer aux rassemblements des vieux gréements (Brest, Semaine du Golfe, route de l'Amitié...). Une nouvelle traversée vers Newlyn en juin 2015 est programmée pour le 75^{ème} anniversaire de l'appel du 18 juin.

Nous nous appuyons sur l'expertise de la Fondation du Patrimoine Fluvial et Maritime, et sur le savoir-faire de la Fondation du Patrimoine de Bretagne, pour mener à bien cette restauration qui devrait être réalisée à Lorient début 2014.

Le Corbeau des Mers a une place emblématique dans le patrimoine maritime et dans notre histoire.

Rejoignez-nous pour continuer à faire naviguer ce passeur de mémoire.

Laëtitia SCULLIER, Présidente

Montant des travaux hors taxes*	105 000 €
Montant des subventions*	85 000 €
Part restant à la charge du propriétaire*	20 000 €

* Ces montants sont susceptibles d'évoluer en fonction des travaux.

☒ **Oui, je fais un don** pour soutenir la restauration du bateau Le Corbeau des Mers et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine porté par l'association dans le cas où cette opération n'aboutirait pas.

Le montant de mon don est de euros et je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de l'impôt :

☐ sur le revenu ☐ sur la fortune ☐ sur les sociétés

Chèque à l'ordre de :

Fondation du Patrimoine - Corbeau des Mers

Pour les **particuliers**, votre don ouvre droit à une réduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable. Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt, **ou** de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000€. Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666€. Un don de 100 € = 75€ d'économie d'impôt

Pour les **entreprises**, réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 5% du chiffre d'affaires. Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.

Nom ou société :

Votre adresse :

Comment faire votre don ?

PAR COURRIER

► Envoyez ce bon de souscription complété et accompagné de votre règlement par chèque à la **Fondation du Patrimoine Bretagne** (Voir coordonnées au dos)

PAR INTERNET

► Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé : www.fondation-patrimoine.org/15407

► Flashsez ce QR code à l'aide de votre smartphone et faites **immédiatement un don** pour ce projet !
L'installation d'une application QR code est requise pour cela.



Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire. Toutefois, si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre. ☐

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale Bretagne à l'aide des coordonnées situées au dos de ce document. La Fondation du Patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.

La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi

